

En décembre, le parlement a voté la loi dite "Immigration". En tant qu'universitaires, nous sommes directement concerné·e·s et impacté·e·s par les effets attendus de cette loi. Si elle venait à être appliquée, cette loi renforcerait en effet la suspicion et la surveillance vis-à-vis des personnes qui souhaitent faire des études en France, ou vis-à-vis de celles qui pourraient être amenées à être recrutées par nos institutions.

C'est pourquoi, le Laboratoire de didactique André Revuz (LDAR), laboratoire des Universités Paris Cité, Paris-est Créteil, CY Cergy Paris, Lille, et Rouen Normandie, exprime sa profonde inquiétude vis-à-vis de la loi "l'immigration" votée le 19 décembre 2023.

De nombreuses mesures de ce texte, en particulier :

- l'exigence du dépôt d'une caution par les étudiants étrangers et étudiantes étrangères,
- la hausse des droits d'inscription pour les étudiants étrangers et étudiantes étrangères,

et, plus généralement :

- la mise en place de quotas migratoires,

- le rétablissement d'un délit de séjour irrégulier,

- l'allongement du temps nécessaire au regroupement familial,

sont de nature discriminatoire, à la fois du point de vue de l'origine, de la nationalité, mais également des ressources des personnes. Elles s'opposent aux valeurs portées par

l'Enseignement et la Recherche universitaires. Elles compliquent et fragilisent la vie des

personnels étrangers et de nos étudiants et étudiantes (voire leur rendent impossible l'accès à nos formations), elles contribuent à la perte d'attractivité des Universités françaises, nous privent d'un vivier de talents considérable et d'échanges internationaux.

Le laboratoire appelle les instances de ses universités de tutelle à se mobiliser contre la promulgation de cette loi.